

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »
15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis-Belvédère

La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takafulia » , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chiheb Ghanmi (GAC-Membre MGI Worldwide) et Mr Mounir GRAJA (Cabinet GRAJA MOUNIR).

Bilan Combiné au 31 Décembre 2024 (Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2024			Exercice 2023		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	342 020	342 020	-	394 477	394 477
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			342 020	342 020		394 477	394 477
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	616 516	616 516	-	669 641	669 641
AC21 Installations techniques et machines			576 992	576 992		636 394	636 394
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			39 524	39 524		33 247	33 247
AC3 Placements	III-3	92 233 779	30 179 661	122 413 440	67 495 991	27 073 532	94 569 523
AC31 Terrains et constructions		2 468 876	6 827 110	9 295 986	2 618 838	4 719 981	7 338 819
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	6 000 000	4 000 000	-	4 000 000	4 000 000
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 468 876	827 110	3 295 986	2 618 838	719 981	3 338 819
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		89 432 271	23 352 551	112 784 822	64 542 500	22 353 551	86 896 051
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		5 600 000	3 580 000	9 180 000	12 500 000	1 799 976	14 299 976
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		24 880 000	9 857 100	34 737 100	26 042 500	10 571 400	36 613 900
AC333 Autres prêts			19 044	19 044		8 634	8 634
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		58 952 271	9 830 000	68 782 271	26 000 000	9 900 000	35 900 000
AC335 Autres placements conformes aux normes sharaïques		-	66 406	66 406	-	73 540	73 540
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		332 632	-	332 632	334 653	-	334 653
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	7 915 780	-	7 915 780	7 218 295	-	7 218 295
AC51 Provision pour primes non acquises		2 132 826		2 132 826	2 050 615		2 050 615
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 500 078		1 500 078	1 359 474		1 359 474
AC53 Provision pour sinistres (takaful familial)		115 538		115 538	166 125		166 125
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		4 167 338		4 167 338	3 642 080		3 642 080
AC6 Créances	III-5	23 299 152	6 425 696	29 724 848	17 069 918	5 825 065	22 894 984
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		19 408 572	-	19 408 572	15 288 323	-	15 288 323
AC611 Primes acquises et non émises		575 667		575 667	567 972		567 972
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		15 588 028		15 588 028	12 818 783		12 818 783
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		3 244 878		3 244 878	1 901 568		1 901 568
AC62 Créances nées d'opérations de rétafakul		414 029	-	414 029	548 506	-	548 506
AC63 Autres créances		1 575 654	6 425 696	8 001 350	1 233 089	4 970 702	6 203 791
AC631 Personnel		-	-	-	-	6 011	6 011
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 319 153	6 425 696	7 744 849	976 588	4 964 692	5 941 279
AC633 Débiteurs divers		256 501	-	256 501	256 501	-	256 501
AC64 Créances sur ressources spéciales							
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)		1 900 896		1 900 896		854 363	854 363
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	17 543 377	1 111 829	18 655 206	8 884 825	918 926	9 803 751
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	8 178 658	119 239	8 297 897	-287 701	17 166	-270 536
AC72 Charges reportées		5 904 240	-	5 904 240	5 620 053	-	5 620 053
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	2 895 370	-	2 895 370	2 800 799	-	2 800 799
AC722 Autres charges à répartir		3 008 869	-	3 008 869	2 819 254	-	2 819 254
AC73 Comptes de régularisation Actif		3 460 480	992 590	4 453 070	3 552 473	901 760	4 454 233
AC731 Loyers acquis non échus		3 460 480	992 590	4 453 070	3 552 473	901 760	4 454 233
Total de l'actif		140 992 088	38 675 722	179 667 809	100 669 029	34 881 641	135 550 670

Bilan Combiné au 31 Décembre 2024 (Actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2024			Exercice 2023		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-1 557 373		-1 557 373	-2 602 959		-2 602 959
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		327 072		327 072	-		-
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		3 000 958		3 000 958	1 372 658		1 372 658
AN5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		-		-	-		-
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	1 770 657	-	1 770 657	-1 230 301	-	-1 230 301
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP1-a - Capital souscrit			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP2 Réserves			10 474 591	10 474 591		8 472 392	8 472 392
CP 2 -a- Primes liées au capital			7 000 004	7 000 004		7 000 004	7 000 004
CP 2 -b- Réserves légales			534 565	534 565		341 944	341 944
CP 2 -e- Autres réserves			2 940 023	2 940 023		1 130 445	1 130 445
CP5 Résultat reporté			1 839 800	1 839 800		2 080 118	2 080 118
CP6 Résultat de l'exercice			1 022 149	1 022 149		1 772 303	1 772 303
Total capitaux propres	III-10	-	33 336 545	33 336 545	-	32 324 818	32 324 818
Total actifs nets et capitaux propres		1 770 657	33 336 545	35 107 202	-1 230 301	32 324 818	31 094 517
Passifs							
PA1 Autres passifs financiers							
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers islamiques			72 548	72 548		-	-
			72 548	72 548		-	-
PA2 Provisions pour autres risques et charges		150 000	226 906	376 906		226 906	226 906
PA22 Provisions pour impôts		150 000	150 000	300 000		150 000	150 000
PA23 Autres provisions			76 906	76 906		76 906	76 906
PA3 Provisions techniques brutes		125 285 751	0	125 285 751	91 115 293	0	91 115 293
PA31 Provision pour primes non acquises		16 835 592		16 835 592	15 759 447		15 759 447
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		58 686 737		58 686 737	31 464 886		31 464 886
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		877 937		877 937	755 283		755 283
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		48 155 494		48 155 494	42 582 641		42 582 641
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		24 133		24 133	25 023		25 023
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		4 204		4 204	11 486		11 486
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		701 655		701 655	516 528		516 528
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires		4 622 765		4 622 765	4 022 185		4 022 185
PA6 Autres dettes		7 563 828	2 919 123	10 482 951	5 653 615	851 780	6 505 395
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		497 339		497 339	511 430		511 430
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		2 442 158		2 442 158	1 389 424		1 389 424
PA63 Autres dettes		4 624 331	1 018 227	5 642 558	2 898 398	851 780	3 750 177
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		193 629		193 629			
PA632 Personnel			374 596	374 596	-	321 552	321 552
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 430 702	456 302	4 887 004	2 898 398	383 148	3 281 545
PA634 Crédeurs divers			187 329	187 329		147 080	147 080
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)			1 900 896	1 900 896	854 363		854 363
PA7 Autres passifs		1 599 086	2 120 599	3 719 686	1 108 237	1 478 137	2 586 373
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		580 086	-	580 086	533 384	-	533 384
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 019 000	2 120 599	3 139 599	574 852	1 478 137	2 052 989
Total du passif		139 221 431	5 339 177	144 560 607	101 899 330	2 556 823	104 456 153
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		140 992 088	38 675 722	179 667 809	100 669 029	34 881 641	135 550 670

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2024	Cessions et / ou rétrocessions 2024	Opération nettes 2024	Opération nettes 2023
PRF1 Primes				-	-
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	28 723 634	-210 717	28 512 917	12 147 695
PRF2 Produits de placements					
PRF21 Revenus des placements	V-2	2 989 978		2 989 978	1 976 468
PRF22 Produits des autres placements		31 537		31 537	7 699
Sous total 1		31 745 149	-210 717	31 534 432	14 131 862
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements				-	-
PRF4 Autres produits techniques				-	-
CHF1 Charge de sinistres				-	-
CHF11 Montants payés		-1 452 186	166 125	-1 286 061	-749 932
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-237 843		-237 843	-586 009
Sous total 3	V-3	-1 690 029	166 125	-1 523 904	-1 335 941
CHF2 Variation des autres provisions techniques				-	-
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		-27 221 066	90 016	-27 131 049	-10 595 257
CHF22 Autres provisions techniques		1 414		1 414	3 154
Sous total 4	V-4	-27 219 652	90 016	-27 129 635	-10 592 104
CHF3 Frais d'exploitation					
CHF31 Frais d'acquisition		-809 935		-809 935	-673 075
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-102 206		-102 206	-80 491
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful				-	52 456
Sous total 5		-912 141	-	-912 141	-701 110
CHF4 Charges de gestion de placements				-	-
CHF41 Charges de gestion des placements		-530 591	-	-530 591	-360 934
CHF411 Commissions Moudharaba		-528 981		-528 981	-359 751
CHF412 Autres charges de gestion de placements		-1 610		-1 610	-1 183
CHF42 Correction de valeur sur placements					
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements					
CHF5 Autres charges techniques		-61 674		-61 674	-66 569
Sous total 6		-592 265		-592 265	-427 502
CH8 Impôt sur le résultat		-781 179		-781 179	-398 271
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		549 883	45 424	595 307	676 933
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		549 883	45 424	595 307	676 933

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2024	Cessions et / ou rétrocessions 2024	Opération nettes 2024	Opération nettes 2023
PRG1 Primes acquises				-	-
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	40 397 795	-6 253 614	34 144 181	33 494 742
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		-1 076 145	82 211	-993 934	-632 244
PRG2 Produits de placements				-	-
PRG21 Revenus des placements	IV-2	3 431 940		3 431 940	2 839 750
PRG22 Produits des autres placements		50 319		50 319	44 069
Sous total 1		42 803 909	-6 171 403	36 632 506	35 746 317
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		-	-	-	-
PRG3 Autres produits techniques					391 335
CHG1 Charge de sinistres					
CHG11 Montants payés		-14 543 096	527 656	-14 015 441	-14 958 440
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		-7 875 806	525 258	-7 350 548	-7 961 232
CHG2 Variation des autres provisions techniques					
		-179 259		-179 259	-189 236
Sous total 2	IV-3	-22 601 510	1 052 914	-21 548 596	-22 717 573
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	-8 490 801	1 654 157	-6 836 645	-7 874 522
CHG31 Frais d'acquisition		-6 632 814		-6 632 814	-6 597 129
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		94 572	-46 702	47 870	-527 610
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-1 952 559		-1 952 559	-2 120 847
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			1 700 859	1 700 859	1 371 064
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	-627 480	-115 923	-743 403	-743 542
CHG41 Charges de gestion des placements		-627 480	-115 923	-743 403	-743 542
CHG411 Commissions Moudharaba		-408 401		-408 401	-350 586
CHG412 Autres charges de gestion de placements		-219 079	-115 923	-335 002	-392 955
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		-		-	-
CHG5 Autres charges techniques		-2 526 914		-2 526 914	-2 459 845
Sous total 3		-11 537 221	1 538 234	-9 998 987	-11 077 909
CH8 Impôt sur le résultat		-2 679 271		-2 679 271	-1 248 168
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		5 985 906	-3 580 255	2 405 651	695 725
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		5 985 906	-3 580 255	2 405 651	695 725

RUBRIQUE	Notes	2024	2023
PR1 Commission Wakala	VI-1	7 554 330	7 273 255
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	787 716	575 373
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	2 009 441	2 056 234
PR32 Produits des autres placements		40 164	
Sous total 1a		10 391 651	9 904 862
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements		1 721 487	32 024
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
Sous total 1		12 113 138	9 936 885
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.		-7 338	
CH12 Correction de valeur sur placements			
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 354 050	
Sous total 2	VI-4	-1 361 388	-
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan			
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan			
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		10 751 750	9 936 885
PR5 Autres produits d'exploitation		-	-
CH3 Charges de personnel			
CH4 Charges générales d'exploitation		-9 644 356	-8 120 483
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Résultat d'exploitation avant impôt		1 107 394	1 816 402
CH7 Impôt sur le résultat		-85 244	-44 099
Résultat d'exploitation après impôt		1 022 149	1 772 303
PR6 Gains extraordinaires		-	-
CH8 Pertes extraordinaires			
Résultat extraordinaire		-	-
Résultat net de l'exercice		1 022 149	1 772 303
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		1 022 149	1 772 303

ANNEXE N°6

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2024			Exercice 2023		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus		-	-	-	-	-	-
HB2 Engagements donnés		-	-	-	-	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données				-			-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente				-			-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				-			-
HB24 Autres engagements donnés				-		-	-
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				-			-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				-			-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				-			-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				-			-
Total des engagements Hors Bilan		-	-	-	-	-	-

ANNEXE N°7

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2024			Exercice 2023		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		71 200 455	0	71 200 455	45 610 794	0	45 610 794
Sommes versées pour paiement des sinistres		-18 271 047	0	-18 271 047	-16 260 509	0	-16 260 509
Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Commissions versées sur les acceptations		0	0	0	0	0	0
Décaissements de primes pour les cessions		-1 908 878	0	-1 908 878	-2 257 375	0	-2 257 375
Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions reçues sur les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions versées aux intermédiaires		-3 123 361	0	-3 123 361	-3 452 008	0	-3 452 008
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			-8 602 482	-8 602 482		-10 053 722	-10 053 722
Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0	0	0	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-146 742 271	0	-146 742 271	-96 820 000	0	-96 820 000
Encaissements liés à la cession de placements financiers		120 827 261		120 827 261	50 761 571		50 761 571
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-9 721 191	-1 204 021	-10 925 212	-388 763	0	-388 763
Produits financiers reçus		0	6 234 767	6 234 767	0	3 706 798	3 706 798
Impôts sur les bénéfices payés		0	0	0	0	0	0
Autres mouvements		-3 794 610	3 794 610	0	10 564 715	-10 564 715	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 466 359	222 873	8 689 232	-12 241 575	-16 911 638	-29 153 214
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions		0	-120 800	-120 800	0	-97 500	-97 500
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		0	-120 800	-120 800	0	-97 500	-97 500
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie		8 466 359	102 073	8 568 432	-12 241 575	-17 009 138	-29 250 714
Trésorerie de début d'exercice		-287 701	17 166	-270 536	11 953 874	17 026 304	28 980 178
Trésorerie de fin d'exercice		8 178 658	119 239	8 297 897	-287 701	17 166	-270 536

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- Faits marquants de l'exercice 2024

- Vente de la participation d'At-Takafulia dans la polyclinique de Cap Bon.
- Règlement de la troisième tranche pour l'acquisition d'un nouveau siège (2 MDT).
- Participation d'At-Takafulia dans le cadre de la Ftusa à un projet présidentiel

C- Structure du capital au 31 Décembre 2024

Le capital social de la compagnie est détenu à hauteur de 99,9% par des institutions financières tunisiennes (une Banque et une compagnie de réassurance).

La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	Part
Wifak International Bank	3 835 996	19 179 980	95,9%
Tunis RE	160 000	800 000	4,00%
M. Mohamed SAIDANE	3992	19 960	0,1%
M. Tarek THAMRI	10	50	0,00%
M. Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
M. Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
M. Mohamed Riadh ZAFZOUF	1	5	0,00%
	4 000 001	20 000 005	100%

D- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2024

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2024.

Président du Conseil : M. Mohamed SAIDANE

Administrateurs :

- Wifak International BANK, représentée par M. Mohamed MELLOUSSE
- Wifak International Bank, représentée par M. Mouldi ZAIENE
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mohamed Riadh ZAFZOUF
- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Thameur CHAGOUR, administrateur indépendant
- M. Khaled SMACHE, administrateur indépendant

La Direction générale

Directeur Général : M. Tarek THAMRI

E- Les organes de supervision et de contrôle

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour l'exercice 2024.

Président :

M.Hichem GRISSA

Membres :

- M. Anouar GHADHOUM
- Mme. Khouloud KARBOUJ

Le Comité permanent d'audit

Président :

M. Thameur CHAGOUR

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mouldi ZAIENE, Représentant Wifak International Bank

Le Comité des placements

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Mohammed Nadhim CHERIF, Représentant de Tunis Re
- M. Thameur CHAGOUR
- M. Tarek THAMRI, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

- M. Khaled SMACHE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Mohammed Nadhim CHERIF
- Représentant Wifak International Bank

Le Comité de nominations et de rémunération

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Tarek THAMRI, Assurances At-Takafulia

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2024, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP Proassur : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (Décision du Comité Générale des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021 qui remplace la décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 100 %.

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats

- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents

: Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2024 un montant net de 342 020 Dinars contre 394 477 Dinars au 31/12/2023.

Désignation	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 742 644	1 409 189	333 455	1 742 644	1 361 019	381 625
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	56 951	8 565	65 516	52 664	12 852
Total	1 808 160	1 466 140	342 020	1 808 160	1 413 683	394 477

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Logiciels informatiques	1 742 644	0	0	1 742 644
Autres immobilisations incorporelles	65 516	0	0	65 516
Actifs incorporels	1 808 160	0	0	1 808 160

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2024 un montant net de 616 516 Dinars contre 669 641 Dinars au 31/12/2023

Désignation	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Total	Valeur	Valeur	Total	Valeur
		Amortissement	Nette	Brute	Amortissement	Nette
Agencement Aménagement	511 002	403 798	107 205	508 262	381 876	126 386
Matériel de transport	703 430	373 733	329 698	620 287	237 329	382 958
Matériel de bureau et informatique	540 214	442 980	97 234	477 197	391 813	85 384
Mobilier de bureau	272 151	232 627	39 524	255 239	221 992	33 247
Autres immobilisations corporels	5 393	5 393	0	5 393	5 393	0
Dépôts et cautionnements	42 856	0	42 856	41 666	-	41 666
Total	2 075 047	1 458 531	616 516	1 908 043	1 238 402	669 641

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A	Acquisition	Cessions	A
	L'ouverture	Ou constitution	Ou reprises	La clôture
Agencement Aménagement	508 262	2 740	0	511 002
Matériel de transport	620 287	83 144	0	703 430
Matériel de bureau et informatique	477 197	63 017	0	540 214
Mobilier de bureau	255 239	16 912	0	272 151
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 908 043	165 813	0	2 073 857

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2024 un montant net de 122 413 440 Dinars contre un montant net de 94 569 523 Dinars au 31/12/2023 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
	Terrains et constructions d'exploitation	6 000 000	0	6 000 000	4 000 000	0
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 288 335	992 349	3 295 986	4 288 335	949 515	3 338 819
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	9 255 000	75 000	9 180 000	15 978 000	1 678 024	14 299 976
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	34 737 100	0	34 737 100	36 613 900	0	36 613 900
Autres prêts	19 044	0	19 044	8 634	0	8 634

Désignation	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	68 782 271	0	68 782 271	35 900 000	0	35 900 000
Autres placements conformes aux normes sharaïques	66 406	0	66 406	73 540	0	73 540
Créances pour espèces déposées	332 632	0	332 632	334 653	0	334 653
Total	123 480 789	1 067 349	122 413 440	97 197 062	2 627 539	94 569 523

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition, Constitution Ou Reclassement	Cessions, Remboursement Ou Reclassement	A La clôture
Terrains et constructions d'exploitation	4 000 000	2 000 000	0	6 000 000
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 288 335	0	0	4 288 335
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	15 978 000	0	6 723 000	9 255 000
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	36 613 900	0	1 876 800	34 737 100
Autres prêts	8 634	10 410	0	19 044
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers islamiques	35 900 000	32 882 271	0	68 782 271
Autres placements conformes aux normes sharaïques	73 540	0	7 134	66 406
Créances pour espèces déposées	334 653	0	2 020	332 632
Total	97 197 062	33 348 514	6 730 134	123 480 789

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2024		
	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Participation Société résidence Cap Bon	420 000		420 000
Participation société de service automobile (Precisium)	400 000		400 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000	0
Titre participatifs Banque Wifak	4 000 000		4 000 000
Titres Participatifs (BEST LEASE)	1 600 000		1 600 000
Autres Placements	2 760 000		2 760 000
Total	9 255 000	75 000	9 180 000

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2024 un montant net de 7 915 780 Dinars contre 7 218 295 Dinars au 31/12/2023, et se détaillent ainsi :

	31.12.2024	31.12.2023
Provisions pour primes non acquises	2 132 826	2 050 615
Provisions pour sinistres à payer Général	4 167 338	3 642 080
Provisions d'assurance Familial	1 500 078	1 359 474
Provision pour sinistres (takaful familial)	115 538	166 125
Total	7 915 780	7 218 295

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2024 un montant net de 29 724 848 Dinars contre un montant de 22 894 984 Dinars au 31/12/2023.

Désignation	AU 31/12/2024		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	575 667	0	575 667
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	15 588 028	0	15 588 028
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	3 244 878	0	3 244 878
Créances nées d'opérations de rétakaful	414 029	0	414 029
Personnel	0	0	0
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	1 319 153	6 425 696	7 744 849
Débiteurs divers	256 501	0	256 501
Créances sur ressources spéciales	0	0	0
Créances sur le fonds des adhérents	1 900 896	0	1 900 896
Total	23 299 152	6 425 696	29 724 848

AC611- Primes acquises et non émises

Les créances des primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2024 à 575 667 DT contre un montant de 567 972 DT au 31/12/2023. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Décès)	22 606	29 434
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Inc/Inv)	28 940	34 815
Primes acquises et non émises brutes - Groupe épargne	12 000	0
Primes acquises et non émises brutes - Transport	245 858	205 487
Primes acquises et non émises brutes - Santé	196 034	180 482
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	19 000	12 300
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation	51 228	105 454
Total	575 667	567 972

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2024 s'élève à 15 588 028 Dinars contre un solde de 12 818 783 Dinars au 31/12/2023. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
AGENTS GENERAUX-COURTIERS-CONSEILLERS COMMERCIALES	21 149 877	17 571 318
CO-ASSUREURS	142 710	249 754
Total Brut	21 192 587	17 821 072
Provision sur créances	-5 604 559	-5 002 289
Total net	15 588 028	12 818 783

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2024 à 3 244 878 Dinars, contre 1 901 568 Dinars au 31/12/2023 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Inter compagnies ASTREE	163 284	114 223
Inter compagnies CARTE	125 391	37 102
Inter compagnies CTAMA	752 956	563 205
Inter compagnies GAT	262 138	26 040
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	131 948	178 738
Inter compagnies MAE	569 678	206 664
Inter compagnies MAGHREBIA	155 420	111 100
Inter compagnies STAR	334 793	181 839
Inter compagnies BH ASSURANCES	58 003	28 162
Inter compagnies A M I	210 561	195 189
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	109 657	42 202
Inter compagnies COMAR	263 117	172 703
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	103 792	90 312
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	114 760	14 882
Inter compagnies BUAT	393	393
Inter compagnies DIVERS	1 869	
Sous Total	3 357 761	1 962 755
Provision pour Créances inter-compagnies	-112 883	-61 187
Total	3 244 878	1 901 568

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2024 un solde de 18 655 206 Dinars contre un solde de 9 803 751 Dinars au 31/12/2023.

	AU 31/12/2024		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 178 658	119 239	8 297 897
Frais d'acquisition reportés	2 895 370	0	2 895 370
Autres charges à répartir	3 008 869	0	3 008 869

	AU 31/12/2024		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Intérêts et loyers acquis non échus	3 460 480	992 590	4 453 070
Total	17 543 377	1 111 829	18 655 206

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2024 comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Banque	6 376 392	-1 363 680
Caisses	1 939	956
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	521	97
Chèques et effets à l'encaissement	2 199 367	1 721 285
Caisse du trésor et des établissements publics	404 181	62 741
Sous Total	8 982 400	421 399
Provision pour dépréciation des impayés	-684 504	-691 935
Total	8 297 897	-270 536

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Familial et Général.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2024 un solde de 2 895 370 Dinars contre un solde de 2 800 799 Dinars au 31/12/2023. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
F.A.R - AUTOMOBILE	2 189 961	1 864 614
F.A.R - INCENDIE	234 331	277 914
F.A.R - RC	20 158	37 813
F.A.R - I.A	7 578	5 198
F.A.R - TRANSPORT	93 339	131 234
F.A.R - GROUPE MALADIE	206	5 095
F.A.R - ASS. VOYAGE	9 487	12 754
F.A.R - RDS	206 916	268 316
F.A.R - ACCEPTATIONS	133 395	197 860
Total	2 895 370	2 800 799

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2023 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2024	Actifs Nets 2024 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 602 959	1 045 586	-	-	-1 557 373
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	-	327 072	-	-	327 072
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	1 372 658	-1 372 658	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	3 000 958	3 000 958
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-	-	-	-	-
TOTAL	-1 230 301	0	0	3 000 958	1 770 657

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2023 Avant Affectation	Affectations et imputations	Variation Fond Social	Résultat 2024	Capitaux propres 2024 Avant Affectation
Capital Social	20 000 005	0	0	0	20 000 005
Primes liées au capital	7 000 004	0	0	0	7 000 004
Réserves Légales	341 944	192 621	0	0	534 565
Autres réserves	1 130 445	1 040 000	-10 422	0	2 160 023
Résultats reportés	2 080 118	539 682	0	0	2 619 800
Résultat de l'exercice N-1	990 100	-990 100	0	0	0
Résultat de l'exercice N	0	0	0	1 022 149	1 022 149
TOTAL	32 324 818	0	-10 422	1 022 149	33 336 545

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 4 000 001 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2024 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
WIFAK BANK	3 835 996	19 179 980	95,9%
TUNIS RE	160 000	800 000	4,00%
Mr Mohamed SAIDANE	3992	19 960	0,1%
Mr Tarek THAMRI	10	50	0,00%
Mr Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
Mr Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
Mr Mohamed Riadh ZAFZOUF	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 125 285 751 Dinars au 31/12/2024 contre 91 115 293 Dinars au 31/12/2023, et se détaillent comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour primes non acquises	16 835 592	15 759 447
Provision d'assurance Takaful familial	58 686 737	31 464 886
Provision pour sinistres (Takaful familial)	877 937	755 283
Provision pour sinistres (Takaful Général)	48 155 494	42 582 641
Provisions pour égalisation et équilibrage	24 133	25 023
Autres provisions techniques (Takaful familial)	4 204	11 486
Autres provisions techniques (Takaful Général)	701 655	516 528
Total	125 285 751	91 115 293

PA31- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2024 un montant de 16 835 592 Dinars contre 15 759 447 Dinars au 31/12/2023. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2024	31.12.2023
AUTOMOBILE	13 710 212	11 979 203
INCENDIE	1 055 340	1 049 180
RC	112 141	84 897
IA	26 580	22 707
TRANSPORT	482 688	582 567
MALADIE	1 596	33 903
ASS VOYAGE	30 574	37 114
RDS	1 163 888	1 421 219
ACCEPTATION	252 574	548 656
Total	16 835 592	15 759 447

PA32- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2024 un montant de 58 686 737 DT contre 31 464 886 DT au 31/12/2023.

PA34- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2024 à 48 155 494 DT contre 42 582 641 DT au 31/12/2023. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2024	31.12.2023
Automobile	41 742 984	36 534 349
Incendie	784 386	983 920
RC	266 970	283 630
Transport	247 406	419 444
Assistance voyage	0	0
RDS	949 270	827 649

Branche	31.12.2024	31.12.2023
IA	3 444	1 403
Maladie Groupe "Santé"	510 299	551 309
Groupe prévoyance (Inc/Inv)	174 081	0
Acceptation	439 835	307 024
Chargement pour Frais de gestion	3 036 818	2 673 913
Total	48 155 494	42 582 641

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires élèvent à 4 622 765 Dinars au 31/12/2024 contre 4 022 185 Dinars au 31/12/2023.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 10 482 951 DT au 31/12/2024 contre 6 505 395 DT au 31/12/2023.

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	497 339	511 430
Dettes nées d'opérations de Réassurances	2 442 158	1 389 424
Dépôts et cautionnements reçus	193 629	0
Personnel	374 596	321 552
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 887 004	3 281 545
Créditeurs divers	187 329	147 080
Dettes envers l'opérateur du fonds	1 900 896	854 363
Total	10 482 951	6 505 395

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2024 à 3 719 686 DT contre 2 586 373 DT fin 2023.

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2024 à 33 150 247 DT contre 32 862 498 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	40 397 795	-6 253 614	34 144 181	38 765 846	-5 271 104	33 494 742
VARIATION PPNA	-1 076 145	82 211	-993 934	-961 177	328 933	-632 244
Total	39 321 650	-6 171 403	33 150 247	37 804 669	-4 942 170	32 862 498

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2024 de 3 482 259 DT contre un montant de 2 883 819 DT au 31/12/2023.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2024 à 21 365 989 DT contre 22 926 614 DT à fin 2023. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	-14 543 096	527 656	-14 015 441	-15 742 375	783 935	-14 958 440
Variation de la provision pour sinistres à payer	-7 875 806	525 258	-7 350 548	-8 115 926	147 752	-7 968 174
Total	-22 418 902	1 052 914	-21 365 989	-23 851 358	931 686	-22 926 614

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2024 à 6 836 645 Dinars contre 7 874 522 Dinars à fin 2023. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
	Frais d'acquisition	-6 632 814
Variation des frais d'acquisition reportés	47 870	-527 610
Frais d'administration	-1 952 559	-2 120 847
Commissions reçues des réassureurs	1 700 859	1 371 064
Total	-6 836 645	-7 874 522

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2024 à 743 403 Dinars contre 743 542 Dinars à fin 2023. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Commissions Moudharaba	-408 401	-350 586
Autres charges de gestion de placements	-335 002	-392 955
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
Total	-743 403	-743 542

VI. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2024 à 28 512 917 DT contre 12 147 695 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises et acceptées	28 723 634	-210 717	28 512 917	12 364 927	-217 232	12 147 695
Total	28 723 634	-210 717	28 512 917	12 364 927	-217 232	12 147 695

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2024 à 3 021 515 DT contre 1 984 167 DT au 31/12/2023.

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	2 989 978	0	2 989 978	1 976 468	0	1 976 468
Produits des autres placements	31 537	0	31 537	7 699	0	7 699
Total	3 021 515	0	3 021 515	1 984 167	0	1 984 167

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent à fin 2024 à 1 523 904 DT contre 1 335 941 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
MONTANTS PAYES	-1 286 061	-749 932
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-237 843	-586 009
Total	-1 523 904w	-1 335 941

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2024 à 27 129 635 DT contre 10 592 104 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-27 221 066	90 016	-27 131 049	-10 956 085	360 828	-10 595 257
Autres provisions techniques	1 414	0	1 414	3 154	0	3 154
Total	-27 219 652	90 016	-27 129 635	-10 952 931	360 828	-10 592 104

VII. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2024 à 7 554 330 DT contre 7 273 256 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Commission Wakala	7 554 330	7 273 256
Total	7 554 330	7 273 256

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2024 à 787 716 DT contre 575 373 DT à fin 2023.

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Commission Moudharaba	787 716	575 373
Total	787 716	575 373

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2024 à 3 771 091 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des placements	2 049 605	2 056 234
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
Reprise de corrections de valeur sur placements	1 721 487	32 024
Total	3 771 091	2 088 257

VI-4. CH1- Charges de placements :

Les charges des placements s'élèvent à fin 2024 à 1 361 388 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2024	31.12.2023
Charges de gestion des placements	- 7338	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 1354 050	0
Total	- 1361 388	0

VIII. DECOMPTE FISCAL DE L'EXERCICE 2024

		Décompte fiscal _ Exercice -2024		
		ADHERANTS GENERAL-FAMILIAL	ACTIONNAIRE	TOTAL
Résultat Comptable avant impôt	Signe	6 461 408,430	1 107 393,535	7 568 801,965
TOTAL DU C.A. (TTC) sans export base min impôt 0,2%		74 096 348,306	8 342 046,382	82 438 394,688
Réintégrations		796 534,584	43 616,537	840 151,121
1. Charges non déductibles		-	43 616,537	43 616,537
* Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV ne faisant pas l'objet de l'exploitation	(+)			-
* Cadeaux et frais de réception :				-
- non déductibles ;	(+)			-
- excédentaires.	(+)		43 616,54	43 616,537
3. Provisions		796 534,584	-	796 534,584
* Provisions non déductibles	(+)	796 534,584		796 534,584
Résultat fiscal avant déduction des provisions		7 257 943,014	1 151 010,072	8 408 953,086
* Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal		- 48 671,935	-	- 48 671,935
- Provisions pour créances douteuses	(-)	- 48 671,935		- 48 671,935
Bénéfice fiscal après déduction au titre du développement régional		7 209 271,079	1 151 010,072	8 360 281,151
. Déduction Bénéfice des activités de zone de développement régional			980 000,000	-
Total déductions bénéfiques d'exploitation		-	980 000,000	-
Résultat fiscal (Code B/P)		7 209 271,079	171 010,072	8 360 281,151
Minimum d'impôt 20%				-
Minimum d'impôt de TTC 0,2%		148 192,70	16 684,09	164 876,789
Minimum du minimum d'impôt				-
Impôt sur les sociétés 40%		2 883 708,432	68 404,029	2 952 112,460
Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local		2 883 708,432	68 404,029	2 952 112,460
CSS-4% du bénéfice imposable		288 370,843	6 840,403	295 211,246
Minimum CSS		500	500	1 000,000
Total 1		288 370,843	6 840,403	295 211,246
CSS-4% (2024-2025)		288 370,843	6 840,403	295 211,246
Minimum CSS (2024-2025)		10 000	10 000	20 000,000
Total 2		288 370,843	10 000,000	295 211,246
0,25% des fonds des établissements (2024-2025)		-	-	-
Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local y compris Contribution Sociale Solidaire		576 741,686	16 840,403	593 582,089
Impôt sur les sociétés dû		3 460 450,118	85 244,432	3 545 694,550

IX. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 25/02/2025, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les états financiers ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2024 sont des éléments de la période 2025 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2024.

I. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

- **TABLEAU DE VARIATION DES ACTIFS NETS DU FONDS DES ADHERENTS**
- **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/RETAKAFUL**
- **ETAT DES MOUVEMENTS SUR LES ELEMENTS DE L'ACTIF**
- **ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**
- **ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**
- **ETAT DE VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS**
- **VENTILATION DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (ASSURANCE TAKAFUL ET / OU RETAKAFUL FAMILIAL)**
- **VENTILATION DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (ASSURANCE TAKAFUL ET / OU RETAKAFUL GENERAL)**
- **TABLEAU DE RACCORDEMENT DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS : ENTREPRISES D'ASSURANCE TAKAFUL ET / OU DE RETAKAFUL FAMILIAL**
- **TABLEAU DE RACCORDEMENT DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS : ENTREPRISES D'ASSURANCE TAKAFUL ET / OU DE RETAKAFUL GENERAL**

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2023 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2024	Actifs Nets 2024 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 602 959	1 045 586			-1 557 373
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	0	327 072			327 072
Qardh Hassan non remboursé	0				0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	1 372 658	-1 372 658			0
Surplus ou déficit de l'exercice N	0			3 000 958	3 000 958
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	0				0
TOTAL	-1 230 301	0	0	3 000 958	1 770 657

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2023 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2024	Capitaux propres 2024 Avant Affectation
Capital Social	20 000 005				20 000 005
Primes liées au capital	7 000 004				7 000 004
Réserves Légales	341 944	192 621			534 565
Autres réserves	1 130 445	1 040 000		-10 422	2 160 023
Résultats reportés	2 080 118	539 682			2 619 800
Résultat de l'exercice N-1	1 772 303	-1 772 303			
Résultat de l'exercice N				1 022 149	1 022 149
TOTAL	32 324 818	-	-	1 011 727	33 336 545

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Terrains et constructions d'exploitation	6 000 000	6 000 000	6 000 000		
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 288 335	3 295 986	3 295 986		94% Fond
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	9 255 000	9 180 000	9 180 000		94% Fond
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	34 737 100	34 737 100	34 737 100		Partagé
Autres prêts et effets assimilés	19 044	19 044	19 044		Entreprise
Autres dépôts	68 782 271	68 782 271	68 782 271		Fonds
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	66 406	66 406	66 406		Entreprise
Total	123 148 156	122 080 807	122 080 807		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	123 148 156	122 080 807	122 080 807		

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	1 788 989				
Provisions pour sinistres	7 112 720				
Total charges des sinistres	8 901 709				
Primes acquises	24 025 019				
% sinistres – primes acquises	37%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	5 723 859	2 334 253			
Provisions pour sinistres	6 487 726	14 942 980			
Total charges des sinistres	12 211 584	17 277 233			
Primes acquises	24 025 019	33 595 940			
% sinistres – primes acquises	51%	51%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	7 432 202	6 977 385	3 473 026		
Provisions pour sinistres	4 352 183	8 663 850	11 415 627		
Total charges des sinistres	11 784 385	15 641 235	14 888 653		
Primes acquises	24 025 019	33 595 940	38 028 757		
% sinistres – primes acquises	49%	47%	39%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	9 958 079	14 536 411	16 645 068	16 750 360	
Provisions pour sinistres	2 668 675	5 844 469	8 879 314	14 437 511	
Total charges des sinistres	12 626 754	20 380 880	25 524 382	31 187 871	
Primes acquises	24 025 019	33 595 940	38 028 757	50 169 595	
% sinistres – primes acquises	53%	61%	67%	62%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	9 229 526	10 925 659	11 939 483	8 968 809	4 548 764
Provisions pour sinistres	1 861 175	4 463 710	6 931 199	12 841 014	13 076 151
Total charges des sinistres	11 090 701	15 389 369	18 870 682	21 809 822	17 624 916
Primes acquises	24 025 019	33 595 940	38 028 757	50 169 595	68 045 284
% sinistres – primes acquises	46%	46%	50%	43%	26%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations		- 8 440 390	- 8 440 390
- Revenu des autres placements			-
- Autres revenu financiers			-
Total produits des placements	-	- 8 440 390	- 8 440 390
- Intérêts		115 923	115 923
- Charges de gestion des placements		1 446 252	1 446 252
- Commissions Moudharaba		937 382	937 382
Total charges des placements	-	- 2 499 557	- 2 499 557

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 585 109	27 138 526	28 723 634
Charges de prestations	749 434	28 160 247	28 909 681
Prestations et frais payés	305 869	1 246 629	1 552 499
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	443 564	26 913 618	27 357 182
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	835 675	- 1 021 722	- 186 046
Frais d'acquisition	- 44 929	- 765 005	- 809 935
Autres charges de gestion nettes	- 5 670	- 96 537	- 102 206
Charge Moudharba	- 29 344	- 499 637	- 528 981
Charges techniques	- 3 421	- 58 253	- 61 674
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 83 365	- 1 419 432	- 1 502 797
Produits nets de placements	80 289	2 939 616	3 019 905
Solde financier	80 289	2 939 616	3 019 905
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 208 185	- 2 533	- 210 717
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	-	-	166 125
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	166 125	-	90 016
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	90 016	-	-
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	47 957	- 2 533	45 424
Effet des modifications comptables	-	-	-
Impôt sur le résultat	-43 109	-738 069	-781 179
Surplus ou déficit	837 447	- 242 140	595 307

Annexe 15 : Modèle de Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Rubriques	Automobile	Transport	Incendie	Santé, Inc & Invalidité		RC	I.A	Assistance	RDS	Acceptation	Total
				Groupe Maladie	Ind/Groupe. prévoyance (Inc/Inv)						
Primes acquises	28 933 052	1 755 490	1 926 085	3 640 749	558 689	220 402	86 421	302 447	1 516 807	381 507	39 321 650
Primes émises	30 624 905	1 614 870	1 950 573	3 600 013	554 716	246 233	90 409	288 905	1 264 792	139 650	40 375 066
Variation des primes non acquises	1 731 009	99 880	6 160	32 307	-	27 244	3 872	6 540	257 331	296 082	1 076 145
Variation des primes acquises et non émises	-	40 371	-	15 552	5 874	-	-	6 700	-	54 226	2 522
Variation des primes à annuler	39 156	370	18 328	7 122	9 847	1 414	115	302	5 317	-	20 207
Charges de prestations	18 235 384	152 540	252 159	3 209 206	199 459	26 046	8 430	-	368 517	146 421	22 598 161
Prestations et frais payés	12 595 469	293 158	438 906	3 214 605	41 908	43 706	6 266	-	221 372	5 640	16 861 031
Charges des provisions pour prestations diverses	5 639 915	140 618	186 748	5 399	157 551	17 660	2 164	-	147 145	140 781	5 737 130
Salde de souscription	10 697 668	1 602 951	1 673 927	431 543	359 230	194 357	77 991	302 447	1 148 289	235 086	16 723 489
Frais d'acquisition	4 566 433	350 167	476 694	517 190	25 055	61 917	23 396	92 915	286 255	138 221	6 538 243
Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion nettes	1 608 257	39 694	91 107	113 073	-	17 653	6 832	8 763	67 180	-	1 952 559
Charge Moudharba	309 776	16 335	19 730	36 415	5 611	2 491	915	2 922	12 794	1 413	408 401
CHARGE TECHNIQUE	1 837 330	96 884	117 024	215 982	33 280	14 773	5 424	17 333	75 881	8 378	2 422 288
Charges d'acquisition et de gestion nettes	8 321 796	503 080	704 555	882 659	63 946	96 833	36 566	121 933	442 110	148 011	11 321 490
Produits nets de placements	2 478 245	93 491	152 887	294 750	77 561	21 017	8 245	20 095	107 686	9 203	3 263 179
Salde financier	2 478 245	93 491	152 887	294 750	77 561	21 017	8 245	20 095	107 686	9 203	3 263 179
Part des réassureurs rétakaful et / ou des récessionnaires dans les primes acquises	2 533 064	1 136 789	1 294 881	-	-	41 473	1 378	187 507	917 673	58 638	6 171 403
Part des réassureurs rétakaful et / ou des récessionnaires dans les prestations payées	124 050	204 755	113 877	-	-	-	-	-	84 974	-	527 656
Part des réassureurs rétakaful et / ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	493 750	142 243	103 363	-	-	-	-	-	165 759	111 354	525 258
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des récessionnaires	656 192	185 924	428 649	-	-	3 443	-	-	311 660	931	1 584 936
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	19 419	5 326	12 348	-	-	95	-	-	9 303	210	46 702
Salde de réassurance et / ou de récession	1 278 492	893 679	868 067	-	-	38 125	1 378	187 507	364 584	51 575	3 580 256
Impôt sur le résultat	1 971 420	119 614	131 238	248 071	38 068	15 018	5 889	20 608	103 351	25 995	2 679 271
Résultat technique	1 604 205	180 068	122 953	-404 436	334 777	65 398	42 404	-7 507	345 930	121 857	2 405 651

**Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers
: Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial**

	Raccordement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	28 723 634
Charges de prestations		- 28 909 681
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 1 690 029
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 27 219 652
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		- 186 046
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 809 935
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 163 881
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 973 815
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	2 490 924
Solde financier		1 623 233
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 210 717
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	166 125
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	90 016
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	-
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		45 424
<i>Effet des modifications comptables</i>		-
<i>Impôt sur le résultat</i>		- 781 179
Surplus ou déficit		595 307

Annexes-Notes aux Etats Financiers au 31/12/2024
Assurances At-Takafulia

**Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers
: Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général**

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		39 321 650
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	40 397 795
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 1 076 145
Charges de prestations		- 22 598 161
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 14 543 096
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 8 055 065
Solde de souscription		16 723 489
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 6 538 243
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 4 374 847
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 11 913 089
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	2 854 779
Solde financier		2 854 779
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 6 171 403
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	527 656
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	525 258
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	1 584 936
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	CHG32	- 46 702
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 3 580 255
Impôt sur le résultat		- 2 679 271
Résultat technique		2 405 651

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takafulia »
En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 Février 2025, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2024, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 179 667 809 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 35 107 202 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 1 022 149 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Quelques insuffisances existent, notamment, au niveau du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la

réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Février 2025

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Cabinet GRAJA MOUNIR

**Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI**

Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

I-En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Au cours de l'année 2024, At-Takafulia a réalisé des contrats de placement financier avec WIFAK BANK de type « ISTITHMAR » et « IZDIHAR ». Ces contrats sont détaillés dans l'état suivante :

Type de contrats	Affectation des placements	Date de Souscription	Date d'échéance	Montants (DT)	Produits 2024 (DT)
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 1/2024	Actionnaire	25/01/2024	25/01/2025	500 000	37 323
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 2/2024	NON VIE	25/01/2024	25/01/2025	500 000	37 323
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 3/2024	VIE	25/01/2024	25/01/2025	2 000 000	167 978
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,98%) 4/2024	Actionnaire	07/02/2024	08/03/2024	6 000 000	39 353
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,98%) 5/2024	VIE	07/02/2024	08/03/2024	1 000 000	6 559
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 6/2024	Actionnaire	09/02/2024	10/06/2024	2 000 000	53 346
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 7/2024	Actionnaire	09/02/2024	06/09/2024	1 000 000	51 666
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,97%) 8/2024	Actionnaire	13/03/2024	11/07/2024	5 000 000	131 014
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,97%) 9/2024	VIE	13/03/2024	15/07/2024	1 000 000	30 473
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,97%) 10/2024	Actionnaire	11/06/2024	09/12/2024	2 000 000	79 045
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 11/2024	Actionnaire	27/06/2024	05/09/2024	1 000 000	15 285
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 12/2024	VIE	27/06/2024	17/07/2024	1 000 000	4 367
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 13/2024	NON VIE	27/06/2024	17/07/2024	1 000 000	4 367
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 14/2024	NON VIE	02/07/2024	22/07/2024	1 800 000	7 861
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 15/2024	VIE	02/07/2024	22/07/2024	1 200 000	5 241

Type de contrats	Affectation des placements	Date de Souscription	Date d'échéance	Montants (DT)	Produits 2024 (DT)
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 16/2024	NON VIE	08/07/2024	18/07/2024	6 100 000	13 320
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 17/2024	VIE	08/07/2024	18/07/2024	1 900 000	4 149
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 18/2024	Actionnaire	12/07/2024	22/07/2024	5 000 000	10 918
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 19/2024	VIE	16/07/2024	26/07/2024	1 000 000	2 184
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 20/2024	VIE	18/07/2024	29/07/2024	1 000 000	2 184
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 21/2024	NON VIE	18/07/2024	29/07/2024	1 000 000	2 184
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 22/2024	NON VIE	19/07/2024	29/07/2024	6 100 000	13 320
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 23/2024	VIE	19/07/2024	29/07/2024	1 900 000	4 149
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 24/2024	Actionnaire	23/07/2024	02/08/2024	5 000 000	10 918
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 25/2024	VIE	23/07/2024	02/08/2024	1 200 000	2 620
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,97%) 26/2024	NON VIE	23/07/2024	02/08/2024	1 800 000	3 930
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 27/2024	VIE	05/08/2024	05/11/2024	1 000 000	22 635
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 27/2024	VIE	05/08/2024	05/11/2024	1 000 000	22 635
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 27/2024	VIE	05/08/2024	05/11/2024	5 100 000	115 436
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 28/2024	NON VIE	05/08/2024	05/11/2024	7 900 000	158 900
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 29/2024	Actionnaire	05/08/2024	05/11/2024	5 000 000	100 570
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,98%) 30/2024	VIE	09/08/2024	09/02/2025	700 000	24 800
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,98%) 31/2024	NON VIE	09/08/2024	09/02/2025	1 300 000	40 928
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 32/2024	NON VIE	17/09/2024	17/03/2025	1 800 000	41 373
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 33/2024	VIE	17/09/2024	17/03/2025	200 000	5 172
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 34/2024	NON VIE	20/09/2024	20/09/2025	1 300 000	29 027
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 35/2024	VIE	20/09/2024	20/09/2025	1 200 000	30 147
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 36/2024	VIE	25/09/2024	25/09/2025	420 000	10 034
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 37/2024	NON VIE	01/10/2024	31/12/2024	190 000	3 785
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 38/2024	VIE	11/10/2024	13/01/2025	500 000	9 975
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 39/2024	NON VIE	11/10/2024	13/01/2025	2 500 000	44 328
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (2,837%) 40/2024	VIE	16/10/2024	16/10/2029	9 092 396	53 710
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 41/2024	VIE	18/10/2024	20/10/2025	400 000	7 291
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 42/2024	NON VIE	18/10/2024	20/10/2025	1 100 000	17 819
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 43/2024	NON VIE	31/10/2024	03/04/2025	1 000 000	13 353
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 44/2024	VIE	06/11/2024	14/01/2025	1 030 000	12 401
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 44/2024	VIE	06/11/2024	14/01/2025	1 030 000	12 401
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 44/2024	VIE	06/11/2024	14/01/2025	5 200 000	62 607
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 45/2024	NON VIE	06/11/2024	15/01/2025	8 060 000	97 040
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 46/2024	Actionnaire	05/11/2024	14/01/2025	5 100 000	62 519
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 47/2024	VIE	12/11/2024	12/03/2025	1 000 000	12 069
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 47/2024	VIE	12/11/2024	12/03/2025	355 000	4 284

Type de contrats	Affectation des placements	Date de Souscription	Date d'échéance	Montants (DT)	Produits 2024 (DT)
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 48/2024	Actionnaire	12/11/2024	12/04/2025	430 000	4 612
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 49/2024	NON VIE	12/11/2024	12/04/2025	215 000	2 306
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 50/2024	NON VIE	19/11/2024	21/04/2025	2 000 000	18 388
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 51/2024	VIE	26/11/2024	26/11/2025	3 600 000	31 034
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 52/2024	NON VIE	03/12/2024	03/12/2025	1 500 000	9 194
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 53/2024	VIE	03/12/2024	03/12/2025	100 000	613
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 54/2024	Actionnaire	04/12/2024	04/12/2025	500 000	2 955
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 55/2024	VIE	06/12/2024	08/12/2025	1 855 000	11 422
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 56/2024	VIE	10/12/2024	10/12/2025	4 826 000	24 962
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 57/2024	Actionnaire	10/12/2024	01/04/2025	2 060 000	9 470
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 58/2024	Actionnaire	10/12/2024	10/12/2025	240 000	1 103
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 59/2024	VIE	11/12/2024	11/12/2025	800 000	3 941
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 60/2024	NON VIE	11/12/2024	11/12/2025	700 000	3 065
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 61/2024	Actionnaire	20/12/2024	22/12/2025	1 000 000	2 408
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (2,837%) 62/2024	VIE	18/12/2024	17/12/2029	421 981	426
Contrat WADIAA ISTITHMAR WIFAK BANK (2,837%) 63/2024	VIE	30/12/2024	29/12/2029	746 894	58
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 64/2024	VIE	31/12/2024	20/01/2025	750 000	0
Contrat IZDIHAR WIFAK BANK (7,99%) 65/2024	NON VIE	31/12/2024	20/01/2025	750 000	0
Total				144 972 271	1 882 269

- At-Takafulia a libéré le 21/03/2024 un montant de 1 770 000 dinars sous forme de fonds à capital risque gérés par WIFAK SICAR :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	1 770 000	1039

- En 2024, At-Takafulia a conclu un avenant de mise à jour des capitaux au titre du contrat d'Indemnité de Départ à la retraite « IDR » souscrit en 2023 pour le personnel de WIFAK BANK d'un montant de 1 853 449 dinars.
- En 2024, At-Takafulia a avancé un montant de 2 000 000 DT à titre d'acompte sur le prix d'acquisition d'un siège social situé à Megrine dont le prometteur est la société « Immobilière Contemporaine ».
- Il est à préciser que votre Conseil d'Administration nous a tenus informés en 2023 que la société a conclu une promesse de vente avec la société « Immobilière Contemporaine » ayant pour objet l'acquisition d'un siège social situé à Megrine pour un montant global de 8 224 977.600 DT HTVA soit 9 787 723.344 DT TTC.
Cette opération a fait l'objet d'une autorisation au préalable par le conseil d'administration du 13 février 2023.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions nouvelles rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024 autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2024, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre des conditions et des tarifs bancaires appliqués par WIFAK BANK pour le personnel At-Takafulia et les comptes professionnels ouvert par la société At-Takafulia.
En effet, la société a convenu avec WIFAK BANK la rémunération de ses dépôts à vue qui sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » à un rendement de 2%.
Le produit total enregistré au titre de 2024 relative à ces dépôts s'élève à 79 286 dinars.
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre de Banctakaful avec WIFAK BANK ayant pour objet de mandater la banque pour la commercialisation des produits d'assurances dont la liste est fixée par l'arrêté du ministre des Finances du 08-08-20002 et modifié le 10 mars 2004 (assistance au voyage, temporaire décès, assistances pour les cartes bancaires WIFAK BANK...).
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements **IJARA** avec WIFAK BANK ayant pour objet la couverture en assurances des biens financés par la banque (véhicules, engins de chantiers, machines, équipements, matériels et autres...) qui seront financés par la banque.
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements **autres qu'IJARA**. (Financement Mourabha, moucharaka,).
- La conclusion, en 2017, d'une convention d'assurance des **biens immobiliers** financés par WIFAK BANK au profit de ses clients (le risque d'incendie, des explosions, foudre, recours des voisins et des tiers, tremblement de terre.)
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour le **personnel** WIFAK BANK pour les assurances souscrites par le personnel de la banque. Ladite convention met à la disposition du personnel de la banque un ensemble de contrats d'assurances dans des conditions avantageuses par rapport aux garanties et tarifs en vigueur.
- En 2023, At-Takafulia a conclu avec WIFAK BANK un contrat d'épargne collectif de type : contrat d'Indemnité de Départ à la retraite « IDR » pour le personnel de WIFAK BANK.
Ce contrat est souscrit par WIFAK BANK le 01/11/2023 pour un montant de 4 332 177 dinars.
- At-Takafulia a libéré le 23/03/2023 un montant de 990 000 dinars sous forme de fonds à capital risque gérés par WIFAK SICAR :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2024 (DT)
Actionnaires	990 000	62 995

- Au cours de l'année 2023, At-Takafulia a réalisé des contrats de placement financier avec WIFAK BANK de type « ISTITHMAR ». Ces contrats qui continuent à produire des effets en 2024 sont détaillés dans l'état suivante :

Type de contrats	Affectation des placements	Date de Souscriptions	Date d'échéances	Montants (DT)	Produits 2024 (DT)
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,96%) 2/2023	Actionnaire	02/11/2023	02/02/2024	8 000 000	117 830
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,96%) 3/2023	VIE	01/02/2023	01/02/2024	400 000	32 796
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 22/2023	NON VIE	14/09/2023	16/09/2024	1 800 000	48 378
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 23/2023	VIE	14/09/2023	16/09/2024	200 000	5 375
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 24/2023	VIE	20/09/2023	19/09/2024	1 200 000	30 477
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 25/2023	NON VIE	20/09/2023	20/09/2024	1 300 000	33 016
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 26/2023	NON VIE	29/09/2023	30/09/2024	2 350 000	54 468
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 27/2023	VIE	29/09/2023	30/09/2024	350 000	8 112
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 28/2023	NON VIE	17/10/2023	17/10/2024	1 100 000	20 614
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (9,0%) 29/2023	VIE	17/10/2023	17/10/2024	400 000	7 496
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 30/2023	VIE	10/11/2023	11/11/2024	400 000	5 123
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 31/2023	Actionnaire	10/11/2023	11/11/2024	400 000	5 123
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 32/2023	NON VIE	10/11/2023	11/11/2024	200 000	2 562
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 33/2023	NON VIE	17/11/2023	18/11/2024	2 000 000	22 167
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 34/2023	VIE	24/11/2023	25/11/2024	3 300 000	30 886
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 35/2023	NON VIE	30/11/2023	02/12/2024	1 400 000	11 034
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 36/2023	Actionnaire	04/12/2023	03/12/2024	500 000	3 448
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 37/2023	VIE	30/11/2023	02/12/2024	100 000	788
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 38/2023	VIE	07/12/2023	09/12/2024	4 500 000	27 709
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 39/2023	Actionnaire	26/12/2023	26/06/2024	1 000 000	1 313
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 40/2023	VIE	26/12/2023	26/06/2024	1 000 000	1 313
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 40/2023	NON VIE	26/12/2023	26/06/2024	1 000 000	1 313
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (8,99%) 41/2023	VIE	29/12/2023	01/07/2024	1 200 000	887
Contrat ISTITHMAR WIFAK BANK (7,99%) 42/2023	NON VIE	29/12/2023	01/07/2024	1 800 000	1 182
Total				35 900 000	473 413

- La société a souscrit en 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par WIFAK BANK pour un montant de 4 000 000 dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2024 (DT)
Adhérents Vie	4 000 000	340 000 dinars

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
- Prix d'émission de 100 dinars par action.
- Une rémunération annuelle prévue à 8,5% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,5% et un complément variable de 2%.

- La société a souscrit en 2019, à l'Emprunt Obligataire 2019-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 1 750 000 et qui a pris échéance le 30/06/2024 :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2019 (DT)	Produit 2024 (DT)
Adhérents Vie	1 750 000	6 230

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;

- Amortissement trimestriel constant à partir de la 1^{ère} trimestre ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 10,5% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 10,25% et un complément variable de 0,25% ;
 - Ces titres portent jouissance en profits à partir du 31/07/2018.
- La société a souscrit en 2020, à l'Emprunt Obligataire 2020-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 3 000 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2020 (DT)	Produit 2024 (DT)
Adhérents Vie	3 000 000	102 648

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement constant 1/5 à partir de la 1^{ère} année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,32% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,09% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 1 500 000 dinars amortissable annuellement détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2021 (DT)	Produit 2024 (DT)
Adhérents Non-vie	1 200 000	55 639
Adhérents Vie	300 000	13 910

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement constant 1/5 à partir de la 1^{ère} année ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9,05% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 8,80% et un complément variable de 0,25%

- La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-2 émis par WIFAK BANK pour un montant de 5 000 000 dinars amortissable annuellement détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2021 (DT)	Produit 2024 (DT)
Actionnaires	5 000 000	329 410

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Amortissement annuel constant par 1/7 à partir de la 1^{ère} année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,3% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,05% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit à l'Emprunt Obligataire 02-2022 émis par WIFAK BANK pour un montant de 26 680 000 DT et une date de jouissance du 20/01/2023 détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2024 (DT)
Actionnaire	7 000 000	735 000
Adhérents Vie	4 200 000	441 000
Adhérents Non-vie	15 480 000	1 625 400

L'Emprunt Obligataire à les caractéristiques suivantes :

- Durés de 10 ans ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 10,5% de la valeur nominale.
- La société a souscrit en 2022 une convention cadre stratégique et opérationnelle avec WIFAK BANK ayant pour objet de mettre à la disposition d'At-Takafulia les compétences de la banque en matière de gestion,

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions qui sont réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

- Le Directeur Général de la Société AT-Takafulia a été désigné lors de la réunion du conseil d'administration en date du 25 avril 2023, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances le 3 mai 2023, pour un mandat de trois ans à compter du 2 mai 2023. Sa rémunération a été révisée par le comité de rémunération 01-2024 lors de sa réunion en date du 12 février 2024, et cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 09 Aout 2023. Sa rémunération comprend :
 - Un salaire net mensuel de 16 000 DT servie sur 12 mois à partir du 01-01-2024.
 - Une prime sur résultat à fixer par le conseil d'administration.
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres d'essence par mois (12 mois)
 - Un téléphone et tous les avantages accordés au personnel.

Il est à noter que la prime sur résultat de l'exercice 2024 a été estimé, à un montant de 200 000 dinars net.

C-2 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité annuelle servie au président du conseil d'administration conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 Mars 2024 pour un montant net de 20 000 dinars au titre de la gestion 2023.

C-3 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 6.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 6.000 DT Net. Le comité Charaïque bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 6.000 dinars net à servir à chaque membre.

Les obligations et engagements de At-Takafulia envers ses dirigeants, membres du conseil d'administration et comités réglementaires se présentent comme suit :

	Directeur Général		Président du conseil, Administrateurs et membres des comités	
	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2024
Rémunération à court terme	665 022	233 595	182 500	315 000
Total	665 022	233 595	182 500	315 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 Février 2025

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Cabinet GRAJA MOUNIR

Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI

Mounir GRAJA